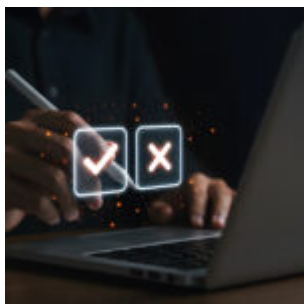


#1 – Facturation électronique

☐☐ **100% numérique**



© 2025 Les Echos Publishing

Comme vous le savez certainement, la généralisation de la **facturation électronique entre entreprises va devenir une obligation légale dans les mois à venir.**

Cette réforme, pilotée par l'administration fiscale, vise à simplifier les échanges, renforcer la lutte contre la fraude et moderniser le traitement des factures.

☐ Qui est concerné ?

☐ Ce changement concerne toutes les entreprises établies en France et assujetties à la TVA quelle que soit leur taille ou leur statut.

Quand ?	Quoi ?	Qui ?
1 ^{er} septembre 2026	Réception obligatoire des factures électroniques	Toutes les entreprises
1 ^{er} septembre 2026	Émission obligatoire	Grandes entreprises et ETI
1 ^{er} septembre 2027	Émission obligatoire	PME, TPE, micro-entreprises

Notre cabinet suit de près l'évolution de cette réforme, et nous avons d'ores et déjà **anticipé les changements nécessaires en référençant des outils adaptés à vos besoins.** Notre objectif est clair : **vous accompagner pas à pas** pour que cette transition se fasse dans les meilleures conditions, sans

stress ni imprévu.

Ce que nous vous proposons :

- Des informations régulières et simples sur les obligations à venir
- Des conseils adaptés à votre activité
- Un accompagnement personnalisé pour mettre en place les bons outils

Cette première communication marque le lancement d'une série d'informations que nous vous adresserons régulièrement. Vous serez ainsi parfaitement préparé au moment venu.

-> **Vous pouvez revenir vers nous dès maintenant** si vous souhaitez en discuter, ou si vous avez des questions spécifiques. Nos équipes sont à votre disposition.